

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable*
Capital social maximum : 1 000 000 000 €
Siège social : 1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
Tél. : 09 72 72 79 85 – 328 470 570 RCS Nanterre
* la variabilité du capital a été suspendue à compter du 12 mai 2026

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION
N° Associé :
Horodatage :

Personnes physiques

VENDEUR				CO-VENDEUR		TUTEUR			
M.	Mme	Indivision	Nue-proprétaire	M.	Mme	Indivision	Usufruitier		
Nom – Prénom :				Nom – Prénom :					
Nom de naissance :				Nom de naissance :					
Né(e) le :		à :		Né(e) le :		à :			
Dépt. :		Nationalité :		Dépt. :		Nationalité :			
Adresse :									
Code postal :				Ville :					
Téléphone :									
E-mail :									
Profession exacte :									
Saliarié Allianz :		Oui		Non					
SITUATION FAMILIALE				FISCALITÉ					
Célibataire		Marié(e)		Pacsé(e)		Divorcé(e)		Veuf(ve)	
Si marié(e) ou pacsé(e) :				France métropolitaine				DROM/COM	
régime de la communauté				régime de la séparation de biens				Non Résident (indiquer pays de résidence :	
PACS en indivision				PACS en séparation de biens				Adresse fiscale (si différente de l'adresse de correspondance) :	

Personne morale

Forme juridique :	Nom du représentant légal :
Nom / Dénomination sociale :	Prénom du représentant légal :
Adresse :	Qualité :
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Né(e) le :
E-mail :	à :
N° SIRET :	Adresse personnelle :
N° APE :	Bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale :
	Mr / Mme :
	Mr / Mme :
	FISCALITÉ IS IR Autre :

Ordre de vente

Nombre de parts à vendre (A) =
Prix minimum accepté par part (B) = €
Somme nette à percevoir (A x B) = €
Ordre valide jusqu'au inclus dans la limite de 12 mois
Au-delà de cette date, les ordres totalement ou partiellement non exécutés deviendront caducs.

Je, nous déclare(ons) :

- Que les parts faisant l'objet du présent mandat de vente sont libres de tout nantissement,
- Avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso de ce document,
- Donner mandat à la société de gestion qui l'accepte, de procéder à la vente des parts au prix minimum mentionné ci-contre, de signer pour mon compte tous les documents nécessaires pour réaliser l'opération,
- Etre informé(e)s que la société de gestion ne garantit pas la vente de parts. La vente n'est possible que s'il existe une contrepartie. La société de gestion n'est pas tenue de rechercher une contrepartie,
- En retournant simplement ce mandat de vente daté et signé, je (nous) donne (donnons) mandat à Allianz Immovalor qui l'accepte, de remplir la déclaration relative à l'impôt sur les plus-values immobilières, de la signer et de payer l'impôt correspondant par prélèvement sur le prix de vente des parts,
- Que je (nous) demeure(rons) personnellement responsable(s) de l'impôt et notamment des suppléments, droits et pénalités qui pourraient être réclamés à la suite d'un contrôle.
- Accepter de fournir, dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, toute pièce justificative complémentaire qui lui serait demandée.
- Accepter l'exécution partielle de mon ordre de vente sauf déclaration expresse auprès de la Société de gestion.

Fait à le
Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

VENDEUR

CO-VENDEUR

CACHET DE LA SOCIETE DE GESTION

* Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain / Vous avez le statut de résident fiscal américain / Vous êtes né sur le territoire américain / Vous êtes détenteur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) / Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain / si la société est une institution financière relevant du droit américain.

Conditions de validité du mandat de vente de parts sur le marché secondaire**Rappel :**

L'inscription de l'ordre sur le registre est subordonnée :

- Au fait que l'ordre soit conforme et entièrement complété par le (les) donneur(s) d'ordre
- A la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis

Liste des justificatifs à fournir pour une personne physique

- Une copie de la pièce d'identité recto/verso en cours de validité de chaque signataire
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un relevé d'identité bancaire
- Un justificatif de destination des fonds pour tout retrait > à 150 000 € sur une année glissante
- Pour un mineur, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- Pour un majeur incapable, le jugement de mise sous protection et l'accord de vente du juge des tutelles
- En cas de nantissement des parts, joindre à l'ordre une mainlevée de nantissement ou l'autorisation de vente au profit de l'établissement prêteur.

Liste des justificatifs à fournir pour une personne morale

- Une copie de la pièce d'identité recto/verso en cours de validité du représentant légal de la société et de chaque bénéficiaire effectif
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois du représentant légal de la société et de chaque bénéficiaire effectif
- Un registre des bénéficiaires effectifs de la société à jour
- Un KBIS de moins de 3 mois
- Une copie des statuts certifiés conformes
- Un justificatif des pouvoirs du signataire si celui-ci n'est pas le représentant légal
- Un relevé d'identité bancaire au nom de la personne morale
- En cas de nantissement des parts, joindre à l'ordre une mainlevée de nantissement ou l'autorisation de vente au profit de l'établissement prêteur.

Fonctionnement du marché secondaire**Modalités de transmission des ordres à la société de gestion :**

Le mandat d'achat doit être adressé par courriel à fgcasso@allianz.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante Allianz Immovalor, 1 Cours Michelet – CS 30051 - S1500 - 92076 Paris La Défense au plus tard la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion).

La Société de gestion horodate sur le registre de manière chronologique les mandats qui lui sont transmis.

Annulation ou modification du mandat :

Le mandat inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'à la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion) par l'envoi du formulaire d'annulation / modification de l'ordre initial par courriel ou par courrier. Un formulaire « Annulation / Modification » est à votre disposition (sur le site www.immovalor.fr ou sur demande)

Prix d'exécution et périodicité :

La Société de gestion procède périodiquement, à intervalles réguliers et à heure fixe, à l'établissement du prix d'exécution par confrontation des ordres inscrits sur le registre.

Le prix d'exécution est celui auquel la plus grande quantité de parts peut être échangée.

Si plusieurs prix peuvent, au même instant, être établis sur la base du critère ci-dessus, le prix d'exécution est celui pour lequel le nombre de parts non échangé est le plus faible.

Dans le cas où ces deux critères n'auraient pas permis de déterminer un prix unique, le prix d'exécution est le plus proche du dernier prix d'exécution établi.

Le prix d'exécution peut être connu, le jour même de son établissement, auprès de la société de gestion ou par consultation du site internet www.immovalor.fr